



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 28 AVRIL 2016

L'AGENCE FRANCE LOCALE APPORTE SON APPUI AUX OPERATIONS DE DESENSIBILISATION DES DETTES TOXIQUES

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue lundi, la Métropole de Lyon et le département du Rhône ont annoncé avoir soldé l'ensemble de leurs prêts toxiques contractés auprès de Dexia et portés par la SFIL.

La Métropole de Lyon a dégagé une partie de sa capacité d'autofinancement pour s'acquitter de l'indemnité de remboursement anticipé. Le solde a été financé par emprunt auprès de l'AFL à des conditions très attractives (Euribor + 0.55%). La diversification des sources de financement et notamment l'accès à un taux variable sécurisé est un avantage significatif.

« Cette opération est la première de ce type réalisée par l'Agence, a précisé Yves Millardet, président du directoire de l'AFL. Nous sommes heureux de l'aboutissement de cette renégociation entamée il y a plusieurs mois. Les emprunts toxiques ont provoqué la plus grave crise financière de l'histoire de nos collectivités et l'AFL s'est aussi construite en opposition à ces pratiques. Participer à leur désensibilisation est pour elle une autre façon de réaliser sa mission au service du monde local. Cette décision de la Métropole de Lyon, que nous saluons, est ainsi l'occasion pour nous de lancer un message aux collectivités qui sont en train de solder leurs emprunts toxiques : qu'elles n'hésitent pas à consulter l'AFL afin que l'on puisse réfléchir ensemble à une solution optimale. »

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale, créée en 2013, est la banque des collectivités locales françaises.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale.
- La Société Territoriale a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe. L'Agence France Locale, établissement de crédit spécialisé, œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'Agence France Locale de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle leur redistribue sous forme de prêts bancaires classiques.